

Projet de délibération

D 27

Bief de Pont-Céard - Délégation du Conseil municipal vers le Conseil administratif en vue d'une cession terrain domaine public au profit domaine privé

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif dans sa séance du 15 mars 2023, qui décrit la nécessité désaffecter une portion du domaine public communal et sa cession à un propriétaire privé dans le but d'optimiser l'entretien par le STVEP du cordon boisé le long du bief de Pont-Céard, en bordure des immeubles sis entre les n° 24 à 30 du chemin de Pont-Céard (Cité Choiseul),

vu le dossier de mutation no 05/2017, établi par le bureau d'ingénieurs Küpfer Géomètres SA, daté du 7 mars 2017 et mis à jour le 6 octobre 2022,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 25 avril 2023 ;

conformément à l'article 30 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

vu l'article 28 du règlement du Conseil municipal ;

le Conseil municipal

DECIDE

par oui, non, abstention

1. D'octroyer le droit au Conseil administratif de conduire un acte notarié permettant la cession à la Société Immobilière Versoix-Ville SA de la parcelle n° 6282B dans le but d'optimiser l'entretien par le STVEP du cordon boisé le long du bief de Pont-Céard, en bordure des immeubles sis entre les n° 24 à 30 du chemin de Pont-Céard (Cité Choiseul).
2. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes nécessaires.